Plan de financement 2011 – 2013

PRES L'UNAM

Objet : création du Service Europe

dépenses	2011	2012	2013	ressources	2011	2012	2013
Salaires (coût employeur)	422 000	434 660	447 700	CPER Etat	135 000	110 000	75 000
Fonctionnement	105 500	108 665	111 925	CPER Région	120 000	100 000	75 000
				FEDER	222 500	248 325	249 625
				Conseils généraux	30 000	30 000	30 000
				Métropoles	20 000	20 000	20 000
				Partenaires extérieurs (ou) auto-financement			60 000
				Etablissements partenaires du PRES		35 000	50 000
				·			
totaux	527 500	543 325	559 625	<u> </u>	527 500	543 325	559 625

Ce plan de financement prévoit un transfert de la convention CPER 2007-2013 relative au dispositif Europe de la recherche et de l'innovation en région des Pays de la Loire vers le PRES L'UNAM pour les trois dernières années du contrat (i.e. 2011 à 2013).

Le coût salarial employeur 2011 a été calculé sur la base de la masse salariale actuelle (421 328 €) du dispositif Europe de la recherche et de l'innovation en région des Pays de la Loire, et de 11 ETP. Entre les années 2011 / 2012 et 2012 / 2013, une augmentation de 3% de la masse salariale a été appliquée comme base de calcul.

La part « Fonctionnement » au titre des dépenses a été calculée comme représentant un montant de 25% de la masse salariale.

Concernant la participation de l'aide européenne (FEDER), celle-ci est intégrée dans ce plan de financement comme la variable d'ajustement car son taux maximum de 50% ne doit pas être dépassé, mais aussi la demande doit pouvoir prendre appuis sur des ressources au moins égales ou supérieures au montant total du projet présenté. La mesure pouvant être sollicitée est la 1.5.1 « Intégration dans l'espace de l'Europe de la recherche et de l'innovation ».

L'hypothèse d'une implication financière des établissements partenaires du PRES est posée à partir de 2012 afin d'une part que ce principe puisse être discuté dans le courant de l'année 2011 et que celle-ci vienne compenser en parti le désengagement de la région et de l'Etat comme ceci était programmé dans la convention CPER.

L'hypothèse d'un apport financier induit par des « cotisations » de partenaires extérieurs au PRES et sollicitant le service Europe est posée à partir de l'année 2013. A cette ligne est ajoutée l'apport d'une part « d'auto-financement » qui pourrait être une part prélevée sur les contrats obtenus et ayant reçu une aide du service Europe du PRES. Ce « mécanisme d'auto-financement » sera à mettre en œuvre et constituera l'un des premiers dossiers à étudier suite à la création du service Europe et à la mise en place de son comité de pilotage (cf. RC réunion du groupe de réflexion / 22 juin 2010).

Exemples de financements complémentaires (autre que ceux issus de la convention CPER 2007-2013) de la cellule Europe d'Angers pour l'année 2010

ressources	2010
Conseil général	15 000
Angers Loire Métropole	13 000
Partenaires	31 500
Maître d'ouvrage (établissement)	53 198
total	112 698